

La Lettre de l'asf

ASSOCIATION
FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES

EDITORIAL

Composée par moitiés - en termes de capitaux engagés, d'encours et de cotisations - de filiales de banques universelles, d'une part, et d'établissements issus d'autres secteurs de l'économie tels que la construction automobile, la distribution, les assurances, etc., d'autre part, l'ASF est le lieu de concertation où se définissent les actions qui permettront aux acteurs les plus inventifs et dynamiques du secteur bancaire français de jouer, dans des conditions optima, leur rôle au service de l'économie nationale.

Qu'elles soient des centres de profit, des instruments de commercialisation, des plates-formes de gestion pluri-

Gilbert Mourre et Jean-Claude Nasse lors de l'Assemblée Générale du 24 juin dernier.



Changement d'ère?

bancaires ("hubs"), ou encore des "start-up" pour de nouveaux métiers, les filiales spécialisées puisent leur efficacité dans une culture originale qui nécessite pour s'exprimer une large autonomie. Elles se reconnaissent dans la politique professionnelle de l'ASF, reflet des aspirations communes de tous ses membres, quels qu'en soient les actionnaires. Aux côtés des autres instances représentatives, l'ASF apporte ainsi une utile contribution aux réflexions de la Place. Sa réactivité - effet de celle de ses adhérents - est appréciée de ses interlocuteurs : les spécialisés sont évidemment mieux à même de détecter avec précision et rapidité les conséquences probables de tel ou tel projet.

Dans le cadre de l'ancienne loi bancaire, notre Association (alors APEF) fut d'abord composée de maisons de titres unipersonnelles, elle reçut ensuite successivement les établissements porteurs de toutes les innovations financières (crédit à la consommation, crédits immobiliers acquéreurs, crédit-bail, affacturage, moyens de paiement, etc.). Pour se développer dans une activité où les inventions ne se brevettent pas, ces établissements ont dû sans cesse faire preuve de créativi-

té. Le changement est la raison d'être de nos membres et donc de l'ASF elle-même : sur nos 600 adhérents, 200 se sont créés dans les dix dernières années. L'accélération qui est la marque de notre époque introduit, pour nous, une différence de degré, pas de nature.

Pour servir au mieux une profession toujours aux avant-postes, l'ASF doit bien sûr, elle aussi, continuer à s'adapter. L'organisation de la concertation professionnelle et les actions auprès des centres de décision sont des points essentiels : la dimension européenne y prend une part croissante. Des efforts - financièrement raisonnables - doivent être consentis pour dynamiser notre communication : le nouveau "look" de cette Lettre s'inscrit dans cette perspective.

Instruit par l'expérience, au moment où je prends la succession de Gilbert Mourre, j'ai la pleine conscience que le changement continuera d'imposer des défis. J'ai aussi la ferme conviction qu'ils seront relevés grâce à la confiance de nos adhérents et à la qualité de notre équipe.

Jean-Claude Nasse
Délégué général

Sommaire

ACTUALITES

P. 2 *Endettement et surendettement - Lavis du Conseil Economique et Social*

P. 3 *Certification de services: l'AFOC publie un guide*

P. 3 *Quadrichromie: quel coût pour l'ASF?*

P. 3 *Centrales de risques: vers un réseau européen?*

P. 4, 5 *Tableau de bord*

VIE DE L'ASF

P. 6 *Relevé dans les ordres du jour*

P. 7 *Les nouveaux membres*

P. 7 *Les nouveaux dirigeants*

P. 7 *Les adhérents*

P. 8 *L'organigramme*

P. 8 *Carnet*

P. 8 *Stages ASFFOR*

Endettement et surendettement

l'avis du Conseil Économique et Social

Au cours de son Assemblée plénière des 25 et 26 janvier 2000, le Conseil économique et social a adopté un avis sur « Endettement et surendettement des ménages », présenté par M. Jean-Christophe LE DUGOU, au nom de la Section des Finances, présidée par M. Edouard SALUSTRO.

“L'endettement des ménages reste en France très modéré. Il ne représente que 20% de l'endettement intérieur total ; un ménage sur deux n'a pas de crédit. Très inférieur à celui des pays anglo-saxons, il est aussi nettement en dessous de celui de l'Allemagne. Il y a toutes les raisons de penser qu'il va progresser au cours des années qui viennent, accompagnant la phase de crois-

sance qui s'amorce. Nous jugeons possible une telle évolution. Elle est la condition du développement économique de secteurs essentiels comme l'habitat mais aussi l'automobile, les biens d'équipement ménagers, les produits informatiques, le tourisme, certains services de formation. Des dizaines de milliers d'emplois sont en jeu.

Mais il faut parer à plusieurs risques, dont celui d'un accroissement non maîtrisé de l'endettement. Par ailleurs, on ne peut admettre que 6 millions de ménages soient exclus de l'accès au crédit.

Le Conseil économique et social ne propose aucun bouleversement de la législation existante mais avance une série de propositions visant à une meilleure connaissance des processus et à écarter toute menace de dumping.

Cela passe par :

- la publication d'un tableau de bord annuel permettant de suivre les évolutions globales de l'endettement, par type de produits et par réseau ;
- l'établissement de statistiques précises et harmonisées sur l'évolution du surendettement et son traitement ;
- une clarification de la législation européenne en matière de droit applicable, la législation française plus protectrice pouvant être facilement tournée au fur et à mesure du développement de la libre prestation de service.

La procédure de traitement du surendettement nous est apparue par contre satisfaisante. En dix ans, elle a su faire face à une évolution importante des dossiers

traités. Le nouveau dispositif prévu par la loi du 29 juillet 1998 paraît devoir répondre aux problèmes qui étaient posés (définition du reste à vivre, effacement total ou partiel des dettes).

Cette procédure souple, fondée sur la confiance réciproque des intervenants et la compétence des secrétariats assurés par les agents de la Banque de France est sans doute un exemple qui pourrait trouver ailleurs des applications. Le Conseil économique et social avance trois propositions d'amélioration :

- la mise en place d'un mécanisme non institutionnalisé d'alerte déclenché par tout créancier dès que trois échéances sont restées impayées ;
- un dispositif local d'accueil à l'image du guichet unique de proximité qui existe en Grande-Bretagne et qui coordonne l'action des différents intervenants publics et privés ;
- un raccourcissement du délai de traitement des dossiers qui ne devrait pas dépasser 4 à 6 mois.

Une plus grande attention doit enfin être apportée aux situations d'exclusion du crédit. Le Conseil économique et social réclame l'idée d'une « banque des pauvres » et souhaite l'ouverture d'une concertation afin que chaque réseau bancaire propose des produits adaptés pour des clientèles aujourd'hui marginalisées par les critères de distribution du crédit.

Déjà auditionnée pendant les travaux préparatoires, l'ASF participera aux débats qu'impliquera la mise en oeuvre des recommandations du Conseil économique et social. ■

Nouveau délégué Général à l'ASF

communiqué de presse diffusé par l'ASF fin janvier

Jean-Claude NASSE, jusqu'alors délégué général adjoint, succède à Gilbert MOURRE comme Délégué Général de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF), à compter du 1er février.

L'ASF regroupe quelque 600 membres : 500 sociétés financières et banques spécialisées (affacturation, crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail, cautions) et une centaine de prestataires de services d'investissement (intermédiation et gestion d'instruments financiers). L'encours des crédits distribués par les établissements de crédit spécialisés membres s'élève à 1100 milliards de francs. Agé de 53 ans, diplômé d'études supérieures en droit public, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Eco Fi), Jean-Claude NASSE a fait toute sa carrière à l'ASF où il est entré en 1971. Il en fut successivement attaché de direction, directeur adjoint, directeur, puis délégué général adjoint (depuis 1988).

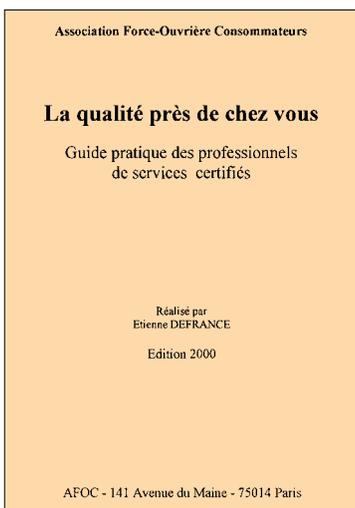
Gilbert MOURRE, qui a atteint 65 ans, rejoint l'Inspection Générale des Finances.

CERTIFICATION DE SERVICES : L'AFOC PUBLIE UN GUIDE

L'Association Force Ouvrière Consommateurs vient de publier un guide pratique des professionnels de services certifiés intitulé : **« La qualité près de chez vous ».**

L'ouvrage, réalisé par Etienne Defrance, est préfacé par Pierre Marleix. Il comporte un rappel intéressant des objectifs et des caractéristiques de la certification de services, que l'AFOC, très engagée sur ce dossier, a contribué à promouvoir dès la mise en place du cadre législatif en 1994 (loi du 3 juin). Le guide dresse ensuite, secteur par secteur, la liste exhaustive des différents labels " services " dont il précise à chaque fois les principaux éléments, tout en indiquant les prestataires concernés.

On notera avec intérêt que dans la catégorie Crédit et Finances, le référentiel **Qualité Crédit** fait figure de précurseur. Les quelques autres labels mentionnés sous cette rubrique - qui en tout état de cause ne concernent pas les financements à proprement parler - n'ont en effet donné lieu, pour l'instant, à aucune certification. ■



Quadrichromie : quel coût pour l'ASF?

La nouvelle présentation de La Lettre de l'ASF entraînera un surcoût de 65 000 F par an, en moyenne, pour six numéros. À l'inverse, l'adoption prochaine de la quadrichromie pour le papier à en tête de l'Association va permettre d'économiser 40 000 F par an en renonçant au papier à bandeau orange, support actuel de nos circulaires, qui avait au demeurant un peu vieilli. Au total, le « coût » de jeune de nos documents reste donc très raisonnable.

Centrales de risques : vers un réseau européen?

Les enjeux liés aux possibilités d'échanges de données entre les différentes centrales de risques de l'Union Européenne sont suffisamment importants pour que l'on s'intéresse de près aux réflexions actuellement poursuivies sur le sujet par la Banque de France et ses homologues étrangers.

Il pourrait en effet être question, au titre d'une première étape dans l'ouverture des fichiers concernant les entreprises, de faire compléter les informations détenues par une centrale nationale sur les résidents de son pays par les données enregistrées sur les mêmes personnes dans d'autres centrales de l'Union. Bien que l'objectif de fond ici recherché - une plus grande exhaustivité et une meilleure fiabilité - soit évidemment légitime, il convient de s'assurer, avant la mise en place éventuelle d'un système de ce type, que le strict respect du principe de réciprocité dans les échanges d'informa-

tions pourra effectivement être assuré - notamment au plan technique. Cette exigence fondamentale vient d'être soulignée par l'AFECEI dans un courrier adressé à la Banque de France*.

UNE PLUS GRANDE EXHAUSTIVITÉ ET UNE MEILLEURE FIABILITÉ

L'Association y formule également le souhait de voir la Place régulièrement consultée sur l'évolution des réflexions en cours - afin d'être toujours en mesure de faire entendre sa voix.

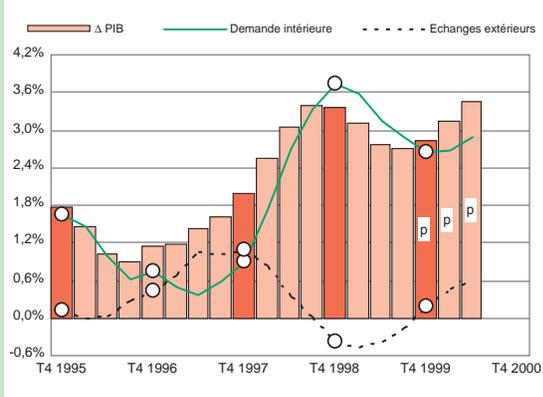
*On rappellera que l'importance du principe de réciprocité avait relevée par le Directeur du Réseau de la Banque de France, M Castelnaud à l'occasion de son intervention au Congrès Leaseurope de Paris (cf. Lettre ASF n° 79). ■

Tableau de bord / France

Conjoncture économique et financière (sources : INSEE et Société des bourses françaises)

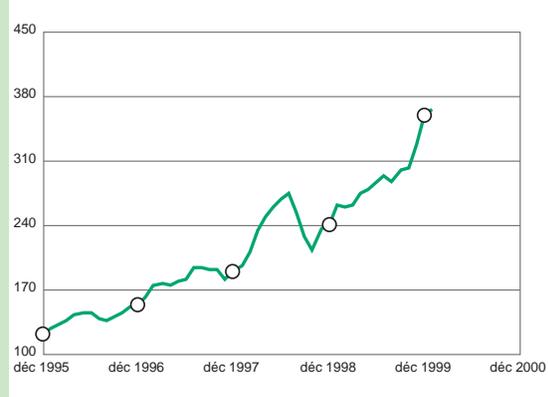
Produit intérieur brut

(et contributions à la croissance)*
(Données trimestrielles. Année mobile. Variation sur 12 mois).



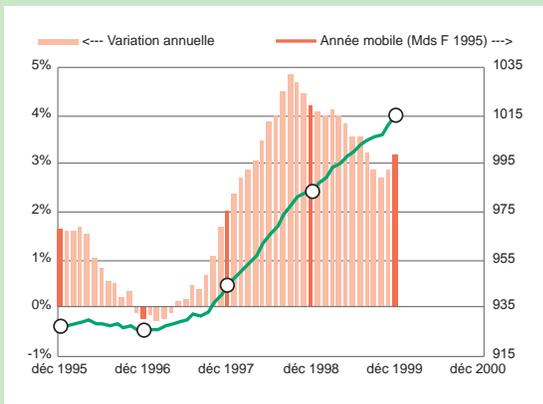
Bourse de Paris

(Indice d'ensemble SBF 250. Base 100 en décembre 1990. Moyenne mensuelle).



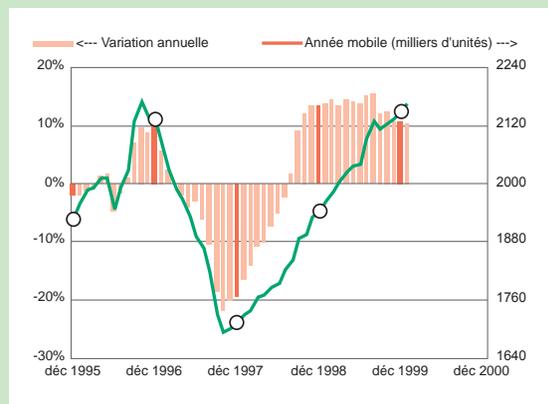
Consommation des ménages*

(Achats de produits manufacturés hors automobiles).



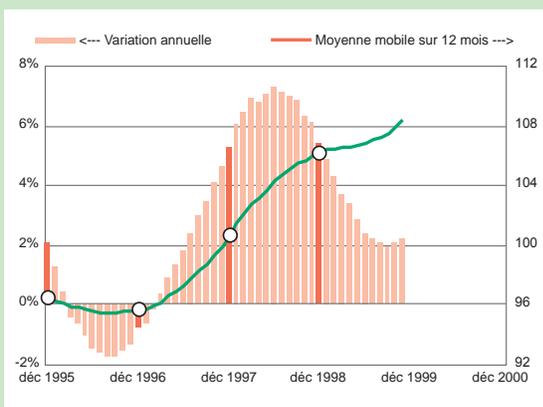
Automobile

(Immatriculations de voitures particulières neuves).



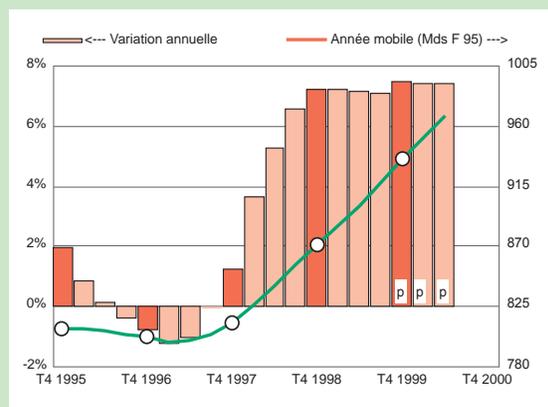
Production industrielle

(Base 100 en 1990. Hors construction, énergie et IAA).



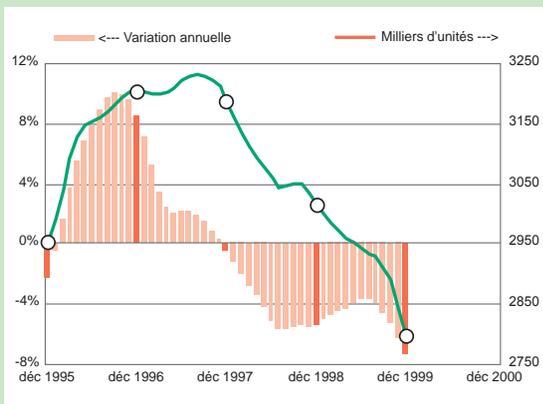
Investissements des entreprises*

(FBCF des SNF-EI. Données trimestrielles).



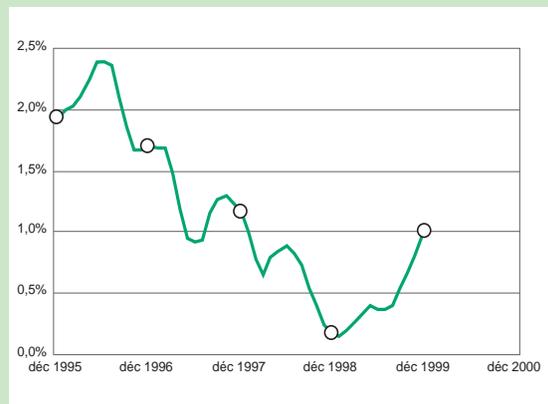
Chômage

(Au sens du BIT. Données mensuelles cvs. Moyenne mobile sur 3 mois).



Prix

(Prix à la consommation. Glissement annuel. Moyenne mobile sur 3 mois).



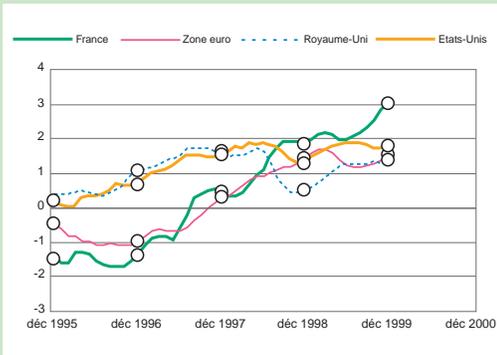
* Moyennes base INSEE 1995

Tableau de bord / International

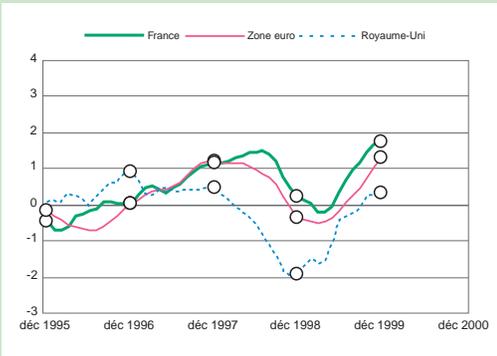
Conjoncture économique et financière

Climat Général (sources : INSEE et sources nationales)

Indice de confiance des consommateurs
(Soldes d'opinions*. Moyennes mobiles sur 3 mois)



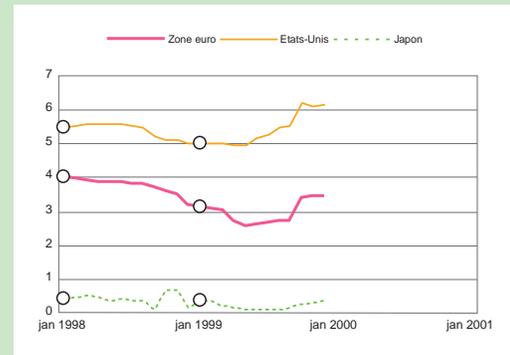
Perspectives de production des industriels
(Soldes d'opinions*. Moyennes mobiles sur 3 mois)



* Zone positive : vers un optimisme accru. Zone négative : vers un pessimisme accru.

Taux d'intérêt (source : Banque Centrale Européenne)

A 3 mois
(marché monétaire, moyennes mensuelles, % l'an)

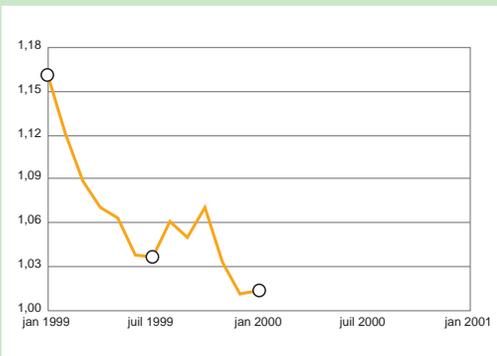


A 10 ans
(rendements des emprunts publics, moyennes mensuelles, % l'an)

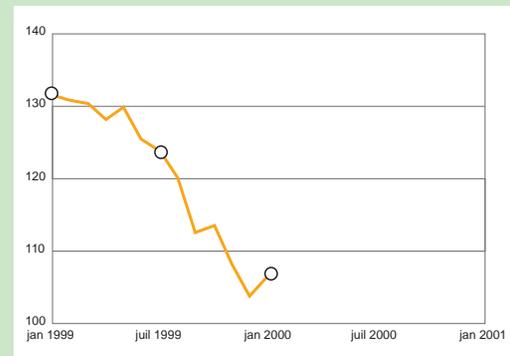


Taux de change de l'euro (source : Banque Centrale Européenne)

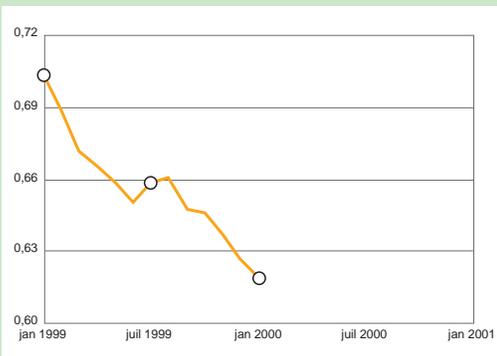
1 € en dollar us*



1 € en yen*



1 € en livre sterling*



* Moyennes mensuelles



Relevé dans les ordres du jour

Financement des particuliers

Stratégie de communication

Les établissements spécialisés dans le crédit à la consommation réfléchissent à l'élaboration d'une stratégie de communication institutionnelle au moment où les travaux de place (Conseil Economique et Social, Conseil, Conseil National de la Consommation) et certaines initiatives médiatiques rendent nécessaire une démarche d'explications.

Droit bancaire et ordonnance de 1986

L'application de certaines des dispositions de l'ordonnance de 1986 au droit bancaire, et notamment de l'interdiction des ventes avec primes et des ventes liées, devrait faire l'objet d'articles spécifiques de la future loi sur les nouvelles régulations économiques. L'ASF suit avec attention les travaux préparatoires afin d'éviter que des dispositions inadaptées ne nuisent aux innovations souhaitées par les consommateurs.

Publicité du crédit

Les travaux sur la publicité du crédit se poursuivent au sein du Conseil national de la consommation. Une fois fixés les premiers principes (voir La lettre de l'ASF n° 80), les réflexions vont porter sur des points plus spécifiques et notamment sur la publicité pour le crédit gratuit.

MIEUX VENDRE À L'EXPORT

Avant-propos de François Huwart,
Secrétaire d'État au Commerce Extérieur

UN NOUVEAU LIVRET DE LA SÉRIE « 10 QUESTIONS / 10 RÉPONSES »
(joint à la présente Lettre de l'ASF)

L'ASF vient d'éditer le quatrième livret de la série Affacturage « 10 questions / 10 réponses ». Après « l'affacturage », « la facturation », « Jeunes entreprises : gérer le risque clients », les sociétés d'affacturage ont choisi le thème « Mieux vendre à l'export ». Ce guide est destiné aux PME désireuses de développer leurs activités à l'international. Préfacé par Monsieur François HUWART, secrétaire d'État au Commerce Extérieur, il présente un certain nombre de préconisations liées à la vente à l'export. Autant de conseils pratiques qui doivent inciter les PME à tirer parti des opportunités commerciales qu'offrent les marchés internationaux. Ce livret est disponible auprès d'ASF Services, (tél : 01 53 81 51 81 ; fax : 01 53 81 51 90).

Financement des entreprises

TVA sur maisons de retraite

Les incertitudes tenant à la complexité des règles applicables, en matière de TVA, aux locations d'établissements d'hébergement (y compris les maisons de retraite) viennent d'être levées par l'Administration Fiscale. La DLF a en effet adressé à l'ASF, qui l'avait saisie du dossier, une fiche technique très précise détaillant le régime en vigueur. L'ensemble des établissements de crédit-bail immobilier concernés pourront, pour l'avenir, s'y référer.

Services financiers

AFFACTURAGE

EDI

Grâce à un questionnaire servi par la Section, les priorités de travail ont été redéfinies : rédaction du guide pour le flux Relevé de compte Adhérent/Vendeur et du guide pour le flux Déclaration de litige. Un calendrier de travail a été arrêté.

Evolution du métier

Une concertation a été engagée entre le Secrétariat Général de la Commission bancaire et l'ASF sur l'évolution du métier. Un groupe de travail a été créé à l'ASF pour nourrir la réflexion.

Europafactoring

La réunion tenue à Mayence le 20 janvier par le Comité des Questions juridiques a notamment permis de relever les approches différentes des sociétés d'affacturage au regard de la future réforme des exigences en fonds propres (Comité de Bâle et Commission Européenne). Les incidences sont en effet liées au statut de ces sociétés : dans certains pays, elles sont établissements de crédit comme en France, dans d'autres elles ne le sont pas (Allemagne et Grande Bretagne notamment).

CAUTIONS

Communication

Le groupe de travail ad hoc poursuit la conception et la rédaction d'un document de présentation générale des services offerts par les sociétés de caution, tant au bénéficiaire des entreprises que des particuliers.

Services d'investissement

Commerce électronique

Le caractère très général de la proposition de directive sur le commerce électronique incite à souhaiter un texte spécifique pour les métiers de services d'investissement. Parallèlement à l'examen de ce texte, le groupe de travail ad hoc procède à un inventaire des difficultés que rencontrent les promoteurs de sites Internet en raison de la réglementation, actuelle ou en projet, au plan national et européen.

Métier de gestion

Le groupe de travail poursuit l'examen des deux propositions de directive OPCVM (produits, d'une part, fournisseurs de services et prospectus, d'autre part). Par ailleurs, il étudie le projet de décret qui doit modifier le champ d'application des opérations de couverture ou destinées à réaliser un objectif de gestion, pour les OPCVM commercialisés en France. Le texte contient, notamment, une innovation importante en permettant l'utilisation pour les seuls OPCVM "allégés" des contrats sur risque de crédit.

Liquidité et contrôle interne

La concertation se poursuit avec la Commission bancaire. L'autorité de tutelle entend circonscrire le risque d'illiquidité des prestataires de services d'investissement par un dispositif comprenant un volet quantitatif (définition d'un ratio de liquidité spécifique) et un volet qualitatif (mesure de contrôle interne généralisé aux entreprises d'investissement).

Introduction en bourse

Un groupe de travail a examiné le projet de décision du CMF relative aux « règles de bonne conduite applicables à l'occasion de l'introduction des sociétés en bourse ».

Projet de code de bonne conduite de place pour les services financiers proposés par Internet

Dans le cadre de l'AFECEI, l'ASF participe aux travaux sur un éventuel projet de code de bonne conduite pour l'ensemble des services financiers proposés via Internet.

Reporting d'informations sur les opérations financières

M. Garabiol, chef du service de l'Inspection du Conseil des Marchés Financiers, est venu présenter au groupe de travail ASF le projet de décision relatif à « la communication au Conseil par les prestataires habilités d'informations sur les opérations sur instruments financiers cotés ».

Sicovam

Lors du dernier Comité consultatif ont été évoqués l'état d'avancement des discussions entre Sicovam SA, Euroclear et Clearnet SA, les travaux relatifs au nominatif, la création de programmes EMTN de droit français, et la présentation du plan projets 2000 (notamment, le traitement des questions de prêts/emprunts sur marché centralisé à mettre en oeuvre dans le cadre de la suppression du règlement mensuel). ■

Les nouveaux membres

BNP EMERGIS, PARIS

Société du groupe BNP agréée en vue de pratiquer l'acquisition et la gestion de crédits souverains et à titre connexe l'acquisition et la cession de titres souverains.

Président-Directeur Général :

Georges CHODRON de COURCEL

Directeur Général :

Marie-Françoise WALBAUM

CCF CHARTERHOUSE LEASING, PARIS

Société du groupe CCF agréée en vue de réaliser toutes opérations de crédit-bail mobilier, ainsi qu'à titre accessoire, des opérations de crédit-bail immobilier.

Président : **François FOURNIER**

Directeur Général : **Philippe MOIROUD**

NETVALOR, PARIS

Société du groupe CCF agréée en vue de pratiquer toutes opérations de crédit à la consommation ainsi que la mise à disposition et la gestion de moyens de paiement.

Président-Directeur Général :

Olivier COSTA DE BEAUREGARD

Directeur Général : **Denis PELLETIER**

NOUMEA CREDIT, NOUMEA

Société issue d'un groupe familial ayant vocation à financer par tous types de crédits (à l'exclusion du crédit-bail) les ventes de véhicules et engins autotractés.

Président-Directeur Général : **Jacques JEANDOT**

Directeur Général : **Rémi BRUNNER**

SOCIETE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER DE LA SOMME, AMIENS

Société membre du Crédit Immobilier de France, membre correspondant, agréée par le Conseil de l'ASF.

Président : **Etienne DECAYEUX**

Directeur Général : **Jacques ARPIN**

Directeur : **Marc VENDEVILLE**

SFPMEI-SOCIETE FINANCIERE DU PORTE MONNAIE ELECTRONIQUE INTERBANCAIRE, PARIS

Société détenue par diverses banques agréée en vue d'émettre et de gérer des moyens de paiement.

Président : **Michel RENAULT**

Administrateur-Directeur Général :

Léon-Charles HOTTIER

SYNERFI S.A., PARIS

Entreprise d'investissement agréée par le Conseil de l'ASF, dont le capital est détenu à parts égales par les deux dirigeants, prestataire des services d'investissement A et F et exerçant l'activité de conseil aux entreprises en matière de stratégie industrielle.

Président : **Jean-Jacques JOULIE**

Directeur Général : **Laurent SURJON**

Répartition des adhérents entre 1998 et 1999

Section	Au 31 décembre 1998		Au 31 décembre 1999 (1)	
	Membres	Membres correspondants	Membres	Membres correspondants
Affacturage	25	2	26	2
Crédit-bail immobilier	103	-	100	-
Financement de l'équipement des particuliers	77	12	70	12
Financement locatif de l'équipement des entreprises	72	3	77	3
Financement immobilier (dont crédit immobilier HLM)	33	49 (44)	35	40 (35)
Maisons de titres et autres prestataires de services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	108 (58)	-	110 (61)	-
Sociétés de caution	49	-	46	-
Sociétés de crédit d'outre mer	5	-	5	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	15	-	13	-
Sofergie	19	-	17	-
Activités diverses (dont capital risque et capital développement)	50 (9)	5	43 (7)	4
Total	556	71	542	6

(1) Sous réserve de mouvements à intervenir avec effet rétroactif.

Les nouveaux dirigeants (CECEI du 25 janvier 2000)

Financement de l'équipement

Henry BEAUD : Directeur Général d' **AGF FINANCEMENT 2** et de **FINAMA CREDIT**. **Ann BEN AICHA** : Dirigeant de **DE LAGE LANDEN LEASING S.A.** **Jean-Pierre CAUCHOIS** : Directeur Général de **SOGELEASE FRANCE**. **Jean-Pierre CHAMPION** : Gérant de **CAVIA LOCATION** et de **GENERALE DE FINANCEMENTS ET DE SERVICES - GEFISERVICES**. **Colin FELGATE** : Dirigeant de **FINCHRYSS**. **Alain LAMUR** : Président du Directoire de **NOVACREDIT**.

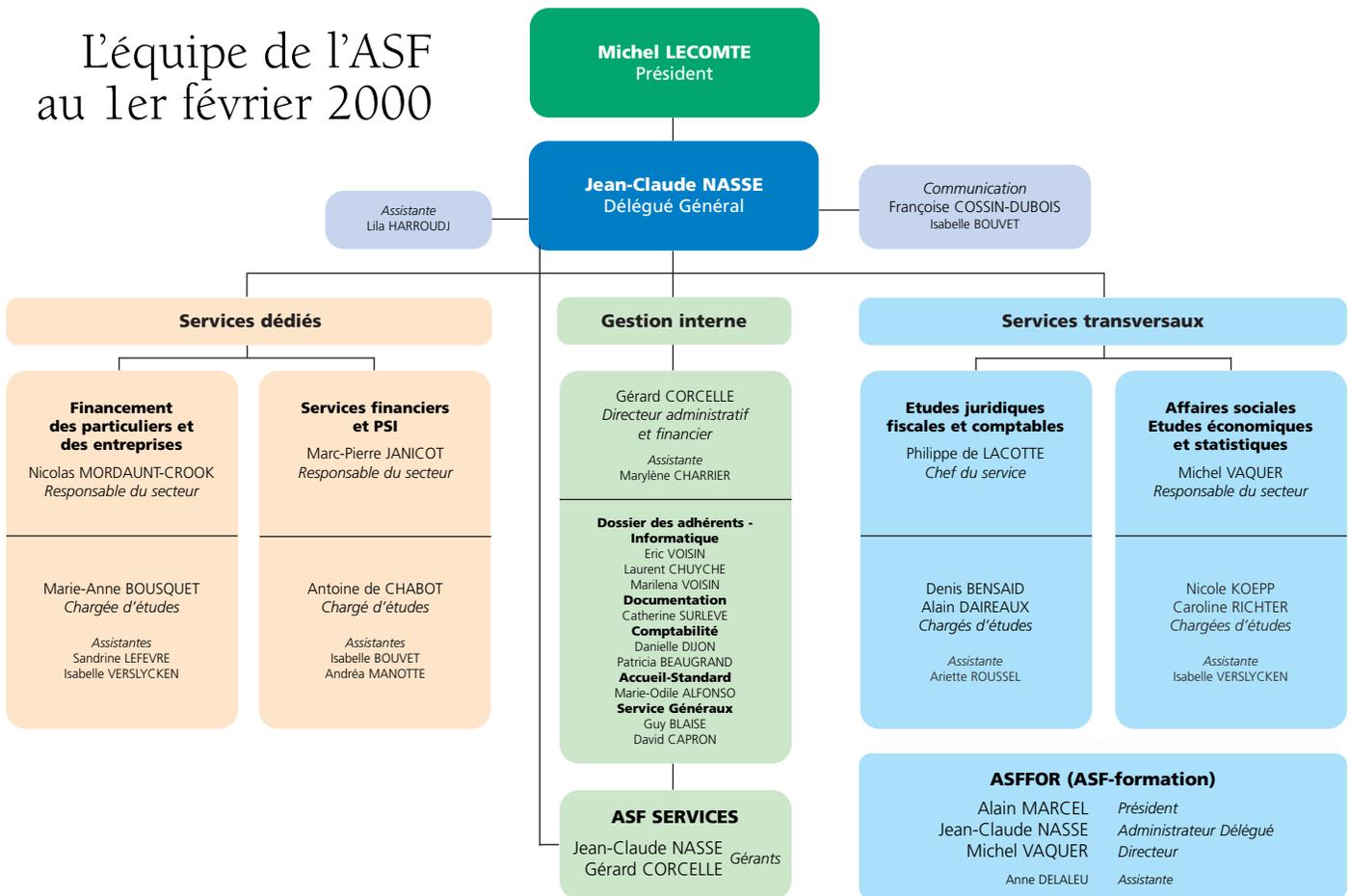
Financement de l'immobilier

Dé DOAN-TRAN : Président de **SOGEFINERG-Société Générale pour le Financement des Investissements Economisant l'Energie**. **Pierre GERVASI** : Directeur de **FINERGIE**. **François RETAILLEAU** : Directeur Général Adjoint d' **ALSABAIL-ALSACIENNE DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER**. **Jean REY-HERME** : Président de **SOLYBAIL**.

Services financiers et services d'investissement

Lawrence Frank ASSEL : Président de **BOMBARDIER CAPITAL INTERNATIONAL S.A.** **Jackie BATHANY** : Directeur Général de **SOFIDEG - SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA GUYANE**. **Ann BEN AICHA** : Dirigeant de **DE LAGE LANDEN TRADE FINANCE**. **John GIELEN** : Directeur Général d' **INTERNATIONAL CREDIT SERVICE S.A.S.** **Michel LECOMTE** : Directeur Général de **CAMUFI-CAISSE DE MUTUALISATION DES FINANCEMENTS**. **Jacques PIERRE** : Directeur Général de **FRANCE ACTIVE GARANTIE FAG S.A.** **Jean-Louis TERRIER** : Dirigeant de **SAFITRANS - SOCIETE ANONYME DE FINANCEMENTS IMMOBILIERS ET DE TRANSACTIONS**.

L'équipe de l'ASF au 1er février 2000



Carnet

Ordre National du Mérite

(complément à La Lettre de l'ASF n°80)

Jean-Pierre Preyre, ancien Président de la SOCAMAB, a été nommé Chevalier.

Au Conseil

Le Conseil a pris acte de la démission de François Dambrine, Didier Floquet, et Francis Rougeot.

Pour leur succéder, le Conseil a coopté Jean-René Brunon, Directeur Général de BNP Lease, Dominique Charpentier, Président du Directoire de la Société Française de Factoring (SFF), Jean-Pierre Siesse, Responsable des structures spécialisées de Natexis Banques Populaires.

Dans les Commissions

Commission crédit-bail immobilier

Antoine de Montalivet, quittant la présidence de Fineximmo, a démissionné de la Commission.

Commission Maisons de titres et autres prestataires de services en investissement

Patrick Rivière, administrateur-directeur général de Invesco, est nommé membre de la Commission en remplacement de Christine Bodolec.

Stages organisés par l'Asffor

Inscriptions auprès d'Anne Delaleu
Téléphone 01 53 81 51 85. Télécopie 01 53 81 51 86
e-Mail : ade@asf-france.com

STAGES	MARS	Prix HT*	euros ttc
Approche du crédit-bail immobilier	Du 1er au 3 mars	3 950 F	726, 22
Contrôle interne	Les 8 et 9 mars	3 900 F	717, 03
Droit et pratique de l'affacturage	Les 15 et 16 mars	3 950 F	726, 22
La loi sur la prévention et le traitement des difficultés des entreprises	Du 21 au 23 mars	3 750 F	689, 45
Vendre au téléphone	27 et 28 mars + 20 avril	4 800 F	882, 50
	AVRIL		
Montage et démontage de barèmes	les 18 et 19 avril	4 375 F	804, 36

La Lettre de l'ASF n° 81 est tirée à 3 500 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANCAISE DES SOCIETES FINANCIERES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01.53.81.51.51 - Télécopie : 01.53.81.51.50

Directeur de la Publication : Michel Lecomte, Président de l'ASF. Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général
Conception graphique : Frédéric Noyé - Tél. : 01.53.61.28.15 - Impression : CHIRAT, 42540 Saint-Just-la-Pendue
Ont participé à la rédaction : Marie-Anne Bousquet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Marc-Pierre Janicot - Nicolas Mordaunt-Crook - Jean-Claude Nasse - Michel Vaquer.